

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 33/2 (2006)

DOI: 10.11588/fr.2006.2.49733

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Ronald G. ASCH, Dagmar FREIST (dir.), *Staatsbildung als kultureller Prozess. Strukturwandel und Legitimation von Herrschaft in der Frühen Neuzeit*, Cologne, Weimar, Vienne (Böhlau) 2005, 442 p., ISBN 3-412-11705-6, EUR 54,90.

Tenu à l'automne 2002 à l'université d'Osnabrück, ce colloque avait pour objet d'envisager la genèse de l'État de la première modernité comme un processus non seulement institutionnel et politique, mais plus largement culturel, dans une perspective comparatiste (Saint-Empire, France, Angleterre, plus modestement l'Italie) en focalisant la recherche sur les relations d'échange entre les représentants locaux de l'autorité et les sujets. Sur un thème aussi labouré, puisqu'il a fait l'objet d'une vaste enquête du CNRS et d'un projet de la Fondation européenne de la Science, le présent volume renouvelle assez fondamentalement les perspectives en remettant en cause un certain nombre d'idées reçues, de concepts mécaniquement appliqués comme la confessionnalisation ou la Sozialdisziplinierung, en ébranlant les autorités, Norbert Elias, Michel Foucault, Habermas, Koselleck ou Otto Hintze. C'est à un réexamen des rapports d'autorité que conviennent les diverses communications, entre le pouvoir central et les élites locales, entre ces dernières et les sujets, où l'on constate la substitution du droit à la force. Le pouvoir s'impose désormais par la négociation; il faut persuader les sujets de plus en plus conscients de leurs droits, si l'on veut être obéi. D'où l'importance du choix des représentants locaux de l'autorité souveraine, des réseaux et des clientèles, où la noblesse a encore la meilleure part, une noblesse qu'il ne faut pas cantonner irrémédiablement dans l'opposition au pouvoir monarchique central ou dans son opposé, la domestication éliásienne, mais qui souvent s'adapte aux exigences de l'État moderne et agit de conserve avec le souverain. D'où le renouvellement des moyens de la légitimation de la souveraineté, qui passe par la maîtrise des signes, des symboles, des rituels, par l'iconographie, le cérémonial, une nouvelle mythologie. D'où le contrôle de l'information et d'une opinion publique qui n'a pas attendu le XVIII<sup>e</sup> siècle des Lumières pour s'exprimer vigoureusement. Le rapport à l'ordre, à l'obéissance, à la «bonne police» ne se réduit pas à l'équation dominants/dominés. Les historiens allemands ont redécouvert la signification de la culture en histoire politique, les historiens anglais du new historicisme révisent en ce sens l'histoire de la guerre civile, les historiens français, dont Roger Chartier, remettent en question la notion d'absolutisme ... Le recueil, ainsi présenté dans une ample introduction par Dagmar FREIST, multiplie les exemples sans avoir la prétention de vouloir aboutir à une théorie macrohistorique de la genèse de l'État. Une première séquence est consacrée à la pratique des pouvoirs locaux. Pour le Saint-Empire, la recherche des vingt dernières années sur les lokale Amtsträger montre qu'ils sont de moins en moins de purs agents de la volonté des princes et bien plus des médiateurs prudents qui doivent composer avec le milieu local, noblesse, église, corporations ... s'ils veulent efficacement assurer les ressources en argent et en recrues de leur souverain. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils sont devenus des caméralistes et des juristes qui font bénéficier les sujets de la «bonne police», devoir d'État et qui, tout en demeurant des courtiers du prince, sont aussi les porte-parole des populations qu'ils gèrent auprès des autorités de la capitale (Stefan BRAKENSEIK). Dans l'Angleterre d'Élisabeth et des premiers Stuarts, les officiers locaux qui sont des volontaires issus de la gentry ayant les qualités requises, capacité, désintéressement, réputation, sont soumis aux pressions d'en haut et d'en bas, et sont essentiellement des négociateurs qui font comprendre au pouvoir de Londres ce qu'il peut ou ne peut pas exiger. Tout est objet de négociation. L'impact du calvinisme sur la fonction de magistrat, la multiplication des écrits politiques dans les années 1640 renouvellent une culture politique en interaction avec le bouleversement des institutions et les représentations imaginaires (Michael BRADDICK). François-Joseph RUGGIU s'interroge sur l'engagement politique de la bourgeoisie urbaine en France et en Angleterre à partir des exemples de Charleville, Canterbury, Newcastle-upon-Tyne et des carrières d'édile de Jean-Baptiste Le Prince d'Ardenay au Mans, Georges Mellier à Abbeville et William Gray à Canterbury. L'engagement dans la gestion municipale est-il la conséquence naturelle de la puissance économique et sociale? La fonction

apporte aussi les honneurs visibles, le port d'un costume, d'une épée, des avantages matériels aussi qui ne laissent pas d'être dénoncés comme de la corruption. Il ne faut pas négliger toute une rhétorique intériorisée au service de la cité, dont l'histoire est exaltée par les érudits locaux, tandis que l'éthique du dévouement à ses concitoyens, accomplissement intérieur, est magnifiée dans des traités d'administration municipale. »Flatter mon amour-propre, satisfaire mon goût naturel«, ainsi s'exprime Le Prince d'Ardenay pour justifier son engagement municipal. La deuxième séquence est axée sur la place de la souveraineté entre centre et espaces locaux. Bologne et Ferrare ont le même souverain, le pape représenté par un légat. Or l'exercice du pouvoir est radicalement différent à cause de cultures politiques antithétiques. Bologne qui a vécu sa *libertà* communale jusqu'au traité de 1447 avec Rome, entretient le mythe républicain et son sénat lutte avec le légat pour limiter les empiètements du pouvoir pontifical. À Ferrare, possession de la famille d'Este jusqu'en 1498, les courtisans de l'ancienne dynastie ne se sont pas mués en patriciens patriotes et le concept de *decadenza*, mythe commode pour voiler la responsabilité d'une élite passive, s'impose depuis l'annexion aux États pontificaux; le clientélisme népotique de la papauté s'ajoute au passé curial pour plonger la ville dans la léthargie (Birgit EMICH). Autre cas de figure avec les villes françaises sous Charles IX et Louis XIII étudiées par Michel CASSAN qui montre que le siècle d'entente cordiale entre la couronne et les villes, mise en lumière par B. CHEVALIER pour la période 1440–1540, se poursuit sous le pénultième Valois par la création de juridictions consulaires, indépendantes du pouvoir royal, qui limitent d'autant les justices des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques. Il s'agissait en même temps de récompenser les villes loyales et de les peupler de bons et fidèles magistrats municipaux. Henri IV a la réputation, après les guerres de religion et la Ligue, d'avoir brisé l'autonomie des villes; en vérité, le roi n'a aucun plan concerté et n'intervient que lorsque les pouvoirs locaux sont incapables de rétablir l'ordre. Dans les années 1630, 33 villes, surtout en France méridionale ou protestante, reçoivent des présidiaux; cette fois, c'est la justice royale et le système étatique qui se renforcent. Les élites urbaines achètent les nouveaux offices et passent au service de l'État absolutiste. Dans l'Allemagne du sud et de l'ouest, là où la Kleinstaaterie domine, Mark HÄBERLEIN, dans un article riche d'exemples, démontre l'inadéquation du concept de confessionnalisation pour des territoires qui ont des seigneurs de confessions différentes ou qui ont subi des changements de dynastie (le Palatinat du catholique Charles-Louis demeure à majorité protestante), ou encore qui contiennent des enclaves d'une autre religion (Kempten, ville impériale protestante en territoire abbatial catholique); ou encore des villes qui dès 1648 ont obtenu le statut bi-confessionnel: le cas d'Augsbourg a été bien étudié par Étienne FRANÇOIS. Pour des motifs de repeuplement ou de développement, les villes, les souverains, y compris les princes ecclésiastiques, acceptent des immigrants de toutes confessions, y compris juifs et mennonites qui, sous la protection du prince, peuvent même posséder des terres. Pour tous ceux dont la religion interdit qu'ils obtiennent la pleine citoyenneté (*Bürgerrecht*), le statut d'attente de *Beisassen* permet l'installation. L'accumulation des traités de parité, des ordonnances pour imposer la bonne entente et la paix civile, pour légaliser les exceptions à l'idéal toujours affirmé de l'unité de foi, finit par constituer un droit d'intégration des minorités; en 1800, les États allemands sont supraconfessionnels. La troisième séquence se concentre sur l'extension du domaine de la norme et du droit. En Bade, la pratique gouvernementale éclairée repose sur des audiences décentralisées tenues localement, sur des enquêtes annuelles qui alimentent un savoir administratif, sur les requêtes des habitants qui forment jurisprudence, sur des visites régulières avec une thématique fixée, sur les déclarations obligatoires des actions délictuelles, enfin sur le contrôle des comptabilités locales. Ce système d'information et d'inspection illustre l'interaction entre le gouvernement et les pouvoirs locaux bien plus qu'une quelconque *Sozialdisziplinierung* (André HOLENSTEIN). Dans les 9000 paroisses de l'Angleterre de la première modernité, toute une classe moyenne de *yeomen, husbandmen* et *freeholders*, animée d'un idéal d'humanisme civique, ayant intériorisé les valeurs de l'État, participe à la

gestion des communautés, aux jurys et conseils paroissiaux, gère la pauvreté secrétée par le surpeuplement et l'inflation. Ici, ni bureaucratisation, ni centralisation, mais une délégation de l'autorité centrale à des sujets déjà citoyens, de statut humble, de plus en plus alphabétisés, une couche sociale fondamentale pour le développement de la culture politique anglaise. Là encore, il ne s'agit pas d'imposer la force, mais de négocier, de se faire reconnaître par le bas. N'oublions pas que la justice est bien plus revendiquée par le faible que par le puissant (Steve HINDLE). L'histoire politique du Saint-Empire est trop souvent vue à travers le prisme déformant de l'opposition entre le pouvoir impérial et les Reichstände. À partir d'un conflit successoral mettant en cause les Wettin de la ligne ernestine, Siegfried WESTPHAL explique la complexité du processus qui fait que les institutions impériales sont en même temps redoutées et indispensables. Si elles peuvent être jugées liberticides des privilèges du Reich, elles sont un rempart pour les États petits et moyens, un instrument de régulation nécessaire. Les travaux récents revalorisent les commissions impériales, de plus en plus fréquentes après 1648 et dont on a longtemps ridiculisé l'inefficacité. Au total, le système dualiste de l'Empire ne doit pas être décliné en terme d'opposition systématique, mais bien plutôt de collaboration de l'empereur et des Stände pour la recherche de l'ordre et de la paix. Une quatrième partie est consacrée à la légitimation du pouvoir. Gérard SABATIER, historien de l'imaginaire du politique et des liens entre politique et iconographie, reprend les grands programmes des rois de France d'Henri IV à Louis XIV en partant de l'ouvrage d'Antoine de Laval (vers 1600), «Des peintures convenables aux basiliques et palais du Roi», qui, curieusement, refuse l'utilisation de la mythologie en un siècle qui en était pourtant féru. Grâce à Sauval, nous connaissons la décoration de la galerie du bord de l'eau: les rois et les reines depuis Saint Louis et au plafond Persée/Henri IV terrassant les titans/ligueurs. À Saint-Germain, c'est la «Franciade» de Ronsard qui est illustrée. Si les réalisations sont modestes sous Louis XIII (les projets de Poussin pour la grande galerie du Louvre), la reprise est vigoureuse sous Louis XIV, illustrée de façon grandiose par le programme planétaire des grands appartements de Versailles et par le décor de la galerie des glaces où sont représentées les grandes actions du roi-soleil, le souverain parfaitement reconnaissable étant l'allégorie contemporaine de la force et de la puissance. L'étude qui suit (Claudia OPITZ) est une interprétation *gender* de la république de Bodin. La famille, dans laquelle la femme est totalement subordonnée à l'homme, étant le modèle de l'État, celui-ci ne peut avoir qu'un monarque mâle et absolu. Bodin est à la fois opposé aux monarchomaques protestants et aux femmes sur les trônes. Dans son discours, le pouvoir souverain est masculin et les sujets sont féminins, de façon rhétorique et métaphorique. Bodin déplore la décadence de la puissance paternelle, qu'il faut restaurer si l'on veut renforcer l'État. La légitimation du pouvoir vient aussi de l'opinion publique. Dagmar FREIST montre que celle-ci n'a pas attendu le XVIII<sup>e</sup> siècle pour s'exprimer: *reformatische Öffentlichkeit* allemande, pamphlets, nouvelles à la main et littérature de polémique du temps des guerres de religion et de la Fronde en France, séparates, newsletters, premiers journaux anglais au temps de la guerre civile, bref tout atteste l'existence d'une *voraufklärerische Öffentlichkeit* très efficace, qui a ses caractéristiques de lieux (église, cabaret, rue, lieu de travail) et de manifestation (les réactions émotives aux proclamations), où l'oralité conserve une part importante. Les gouvernants réagissent en renforçant la censure. La liberté de la presse a déjà ses défenseurs, les niveleurs, Milton, Christian Weise ... La presse, c'est comme le théâtre, une fois qu'on a payé sa place, on a la liberté de juger, quel que soit son niveau d'éducation. Les dernières communications concernent les élites socio-politiques, essentiellement la noblesse. La comparaison entre la France et l'Angleterre est menée par Ronald G. ASCH qui rappelle les thèses d'Elias, les travaux d'Arlette Jouanna ... En France, le sens de l'honneur qui s'extériorisait dans le duel ou le devoir de révolte se mue après 1660 en service de l'État par la professionnalisation de l'armée et la remilitarisation de la noblesse. En Angleterre, la révolte d'Essex est le dernier exemple de la révolte d'un grand «à la française», le duc défendant un constitutionnalisme aristocratique à devoirs réciproques. Le duel ritualisé, élément essentiel de la culture chevale-

resque, n'a pas toujours été vécu en opposition avec le service du roi; les Mignons, hardis bretteurs, ne se battaient pas par hostilité à Henri III. En dépit des interdictions royales, de l'éthique de la contre-réforme, du modèle de l'honnête homme, les duels clandestins sont encore nombreux au XVIII<sup>e</sup> siècle. Et dans l'Angleterre de la Restauration, ils sont une marque de royaliste et d'opposition au puritanisme. Il faudra du temps pour que le service de l'État l'emporte sur la légitimation par l'honneur de la résistance politique. Le schéma d'Elias n'est pas plus pertinent pour la cour de Vienne, exclusivement peuplée de grands nobles, où l'accès au souverain répond à une complexe combinaison de hiérarchies et de catégories (rang dans la noblesse, fonction dans l'État habsbourg, ambassadeurs, ecclésiastiques, militaires), où les conférences de cour règlent par des protocoles, écrits depuis 1653, les diverses occasions cérémonielles. Mais il n'y a pas ici domestication, mais bien plutôt intégration et symbiose des intérêts des grandes familles et de ceux de l'empereur (Andreas PEČAR). La noblesse du Saint-Empire a bénéficié de conditions particulières. En l'absence de puissance centrale forte et de concurrence de grands feudataires, elle a pu conserver son autonomie et développer dès le Moyen Âge des formes d'organisation communautaires originales. Après les sociétés de tournois du XV<sup>e</sup> siècle, il y eut les faides de nobles, celle de Landenberg, 1500 fantassins et 1000 cavaliers contre la ville impériale de Rottweil en 1540 étant la dernière. Il ne s'agissait pas d'entreprises de ›desesperados‹, mais d'organisations professionnelles militaires bien structurées. Puis à partir de l'institution du pfennig commun en 1495, plus encore avec l'impôt turc à partir de la Diète de Spire de 1542, la petite noblesse immédiate d'Allemagne du sud se regroupa librement en organisme corporatif avec obligations et dispositifs de règlement des conflits, au moment où la noblesse française s'enfonçait dans les guerres de religion, illustrant ainsi une modernité à front retourné. La sauvegarde de l'autonomie nobiliaire permit aussi, après l'Interim de 1548, de neutraliser les différences confessionnelles. Les villes suivront ces exemples d'organisations collectives nobles qui sont une ressource politique essentielle de la noblesse immédiate ou médiatisée et il y a peut-être là une racine sous-estimée du goût allemand pour le modèle social communautaire (Horst CARL). Wolfgang REINHARD tire les conclusions d'un volume dont on constate la très grande richesse et l'ampleur des perspectives ouvertes. L'autorité s'impose plus par la communication et la négociation que par la force, au moyen d'agents locaux qui ont des moyens limités en face de sujets-citoyens qui utilisent de plus en plus le droit. Certes, l'échange est inégal (d'où l'inadéquation du terme allemand de *Aushandel*). Mais il n'en demeure pas moins que dans l'Europe du temps, un habitus de résistance s'affirme qui mène, sans même être trop téléologique, et certes pas de façon totalement linéaire, aux droits fondamentaux et aux droits de l'homme. Mais il faut raison garder et reconnaître que souvent dans ce processus complexe, ce n'est pas la construction de l'État qui est en vue, mais plus vulgairement la puissance d'un homme, d'un souverain. La construction de l'État ne serait alors qu'un effet collatéral, le terme pour une fois ne s'associant pas à celui de dommage!

Claude MICHAUD, Orléans

Stefan BRAKENSIEK, Heide WUNDER (dir.), *Ergebene Diener ihrer Herren? Herrschaftsvermittlung im alten Europa*, Cologne, Weimar, Vienne (Böhlau) 2005, VI-321 p., ISBN 3-412-25405-3, EUR 44,90.

Après avoir étudié les rouages de l'État moderne au plan du gouvernement central, les historiens se penchent maintenant sur les formes de la souveraineté et des moyens de la domination dans les villes et villages, d'où l'attention portée aux administrateurs locaux, qu'ils soient les représentants du pouvoir du prince ou ceux des communautés d'habitants. En France, les recherches de Michel Cassan sur les officiers moyens s'inscrivent dans ce cadre. Le présent volume réunit 14 communications faites à l'université de Kassel en avril